

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

---

**Comité Technique de réseau de la DGAC du 30 janvier 2020**

**Fiche de présentation – Point n° 3**

---

**Projet d'arrêté fixant les règles d'organisation générale et le contenu de la formation statutaire des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne**

---

Le présent projet d'arrêté fixe l'organisation générale et le contenu de la formation initiale statutaire des IESSA suite aux nouvelles modalités de recrutement dans le corps des IESSA, introduites dans le décret statutaire n° 91-56 du 16 janvier 1991 modifié portant statut du corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne par le décret n° 2018-983 du 12 novembre 2018.

L'article 6 du décret du 16 janvier 1991 précité, dans sa rédaction du 12 novembre 2018, prévoit en effet une nouvelle voie de recrutement dans le corps des IESSA, par concours externe spécial ouvert aux titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau I (Bac + 5) dans les domaines mathématiques, sciences et techniques, ou d'une qualification ou d'une formation reconnue comme équivalente.

Les candidats reçus à ce concours sont nommés IESSA stagiaires et suivent une formation de deux ans à ENAC et dans les services de la navigation aérienne.

L'arrêté du 22 juillet 2011 relatif aux conditions d'accès, à l'organisation de la formation et aux modalités de délivrance du diplôme en ingénierie des systèmes électroniques de la sécurité aérienne par l'Ecole nationale de l'aviation civile (diplôme IESASA) a été remplacé par l'arrêté du 25 juin 2019 pour tenir compte de cette nouvelle voie d'accès.

Il convient dès lors d'adapter les dispositions relatives à la formation initiale statutaire des IESSA avec les dispositions de l'arrêté du 25 juin 2019 précité.

C'est l'objet du présent projet d'arrêté fixant l'organisation générale et le contenu de la formation initiale statutaire des IESSA.

Cet arrêté abroge l'actuel arrêté relatif à la formation initiale des IESSA daté du 14 septembre 2012.